

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
Séance du 30 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire, Présidente du CCAS.

**PRESENTS** (12) : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN arrivée à 19h10, Thierry VERGER, Virginie DUCHEMIN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER arrivée à 19h11, Cécile BRIEL.

**ABSENTS** (4) : Murielle SALCÉDO, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER.

**POUVOIRS** (1) : Jeannine LIABEUF donne pouvoir à Pascale HÉRAUD.

**Secrétaire de séance** : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres en exercice : 16 Présents : 12 Votants : 13
--

**DEL 2024-18 : Mise en œuvre du repas des Aînés et des bons cadeaux**

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de ses compétences, le CCAS peut délivrer des colis ou organiser des repas au bénéfice d'une catégorie de population, comme les personnes âgées.

Cette année, le CCAS souhaite organiser les deux, le repas et les bons. Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans en 2024 devront à la suite d'un courrier choisir entre l'un ou l'autre.

En premier lieu, il conviendra de délibérer afin de présenter le dispositif des bons d'achat et de l'encadrer quant à son fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée de fixer le montant du bon à 25 € par personne. Les bons seraient d'une valeur de 10€ et 15€. La date limite de validité de ces bons serait le 28 février 2025.

Il convient par conséquent de lister les commerçants pouvant accepter ces bons d'achat :

- Boulangerie Pâtisseries « MBL » : 576, rue Pasteur, 04 26 09 54 03
- Boucherie Million : 502, rue Pasteur : 04 74 88 17 06,
- Carrefour Express : 12, rue Lavoisier : 04 74 88 17 08,
- Fleuriste : 610, rue Pasteur, ex Le Petit Jardin, changement de propriétaire en cours,
- Tabac Presse Loto : 537, rue Pasteur : 04 76 88 11 85,
- Origano : 10, rue Lavoisier : 06 86 45 88 26,
- Au Miroir des Sports : 2, rue Anatole France, 06 83 99 53 46,

- Aisthésia Esthétique : 597, rue Pasteur : 04 74 97 04 09,
- Gomina Nouvelle Ere : 606, rue Pasteur : 04 74 88 13 98,
- Sarah Esthétique : 2, impasse Aragon : 04 74 88 75 77,
- Laët's Beauty : 37, rue Paul Langevin : 06 72 77 88 94 ,
- O Bun's : 250 Rue Jean Moulin : 06 51 63 75 78,
- Pharmacie : 597, rue Pasteur : 04 74 88 11 97,
- Philippe Traiteur Le Gua Mat : 75, rue Jean Moulin : 04 74 18 19 40,
- Emmaüs : 5, rue du Docteur ROUX, 04 74 92 04 12,
- Le Millésime By Emilie : 495, rue Pasteur : 04. 27 54 2132,
- Valérie Coiffure, 2, impasse Aragon : 04 74 88 75 77,
- Le Gazrage : garage automobile : 52, rue Lamartine : 04 27 54 19 28.

Tous les produits ou services pourront être acceptés en compensation du bon d'achat remis par le CCAS ; ces bons d'achat seront numérotés.

Il convient également d'indiquer sur ce bon son fonctionnement : zone de validité commerciale, explications à destination des commerçants pour se faire payer.

Un registre permettant d'associer chaque numéro à un bénéficiaire devra être mis en place. Les commerçants retourneront les bons d'achat visés par le commerçant et accompagnés de la facture et d'un RIB auprès de la Mairie et ce jusqu'au 31 mars 2025 ;

Dans un deuxième temps, il convient de fixer le cadre du repas.

Le repas aura lieu le dimanche 8 décembre à midi au gymnase. Ce repas est gratuit pour les personnes ayant choisi cette option.

Chaque personne qui accompagne un bénéficiaire, et ayant moins de 70 ans ou n'habitant pas la commune devra financer son repas à hauteur de 30€.

Les membres du conseil d'administration du CCAS et les conseillers municipaux ont la gratuité du repas en contrepartie du service au cours du repas. Les conjoints doivent financer leur repas à hauteur de 30€.

Les enfants du conseil municipal des enfants sont invités gracieusement au repas. En contrepartie, ils aideront au service du repas.

Le choix de l'animateur a déjà été fait : **DEL 2024 10 du 21 03 2024** (Chantal SAVENIER).

Quatre devis ont été demandé pour le choix du traiteur :

- Philippe TRAITEUR : 30€ par personne,
- Maison JEAN : menu 1 à 29€, menu 2 à 28€ et menu 2 à 26.50€,
- Traiteur GIROUD Hervé : à la carte,
- Coccina : à la carte pour 30 Euros

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE de donner le choix aux personnes de plus de 70 ans entre le repas et les bons.**
- **DÉCIDE d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25 € par personne aux personnes âgées de plus de 70 ans de la commune ayant fait ce choix. Ces bons d'achats seront valables auprès des commerçants de Saint-André-le-Gaz.**
- **DÉCIDE de choisir le traiteur « Philippe TRAITEUR » pour le repas pour un montant de 30€ par personne**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre le 3 octobre 2024.

La secrétaire  
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,  
Magali GUILLOT



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 038-213803570-20241003-DEL202418REPAS-DE